

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Johane Boucher](#)

<https://www.cadre21.org/membres/f31798007b9c3cb62779bcab>

Date d'obtention : 2024-02-16 23:17:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est un clé en main pour nous guider dans la démarche de nos interventions sur les sextos. Cela nous guide et nous permet d'être rapides et plus efficaces pour éviter la continuité de la propagation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Nous serons plus rapides et efficaces car ce clé en main nous guide dans nos interventions sur le sextage.

Ce guide va nous aider à dresser rapidement un portrait de la situation en suivant les étapes proposées.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Être dans la bienveillance et le respect; pas de jugement, sécuriser la victime et les autres jeunes impliqués, tout faire pour préserver l'intégrité physique et psychologique de la victime et des autres jeunes impliqués.